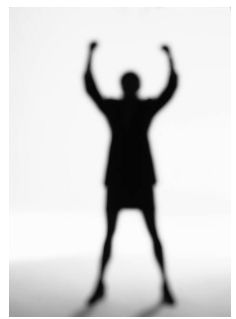




JEUNESSE

Un épanouissement pour tous



Grâce aux nouveaux moyens mis à sa disposition (renforcement du personnel d'accueil dans les missions locales qui est passé de 7 à 10 pour celle du Sud Meusien, mais aussi surtout la généralisation des formations, de l'alternance, des contrats jeunes en entreprises...) 52% de ce jeune public, insuffisamment formé, sera entré en 2006 en activité (CDI, CDD, Formation).

Pour les autres, le contrat "CIVIS" permet à 450 jeunes d'être accompagnés dans leurs recherches pendant une période d'une année. Ils bénéficient d'une nouvelle aide de 150 euros par mois et se voient proposer des solutions afin de pouvoir leur redonner une seconde chance.

Ces jeunes sont toujours confrontés à des difficultés de plusieurs ordres :

- ◆ **La mobilité** : il faut faire comprendre aux jeunes qu'il n'y a pas forcément sur place le métier qu'ils recherchent et que leurs formations doivent être complétées. C'est la raison pour laquelle la Mission Locale a innové en proposant, sur son site internet "bougeettrouveton-job.fr", la liste de tous les emplois potentiels en Meuse par catégories et par communes,
- ◆ **L'adaptation aux contraintes** difficiles du travail et de la formation. Trop de jeunes abandonnent leurs formations ou leurs emplois. La Mission Locale a imaginé une action de parrainage en entreprise qui met en relation un adulte qui a réussi et un jeune en difficulté.
- ◆ **L'adaptation des diplômes proposés en Meuse aux besoins des entreprises** : c'est le pari de l'évolution de notre système d'enseignement qui doit être plus réactif. L'éducation nationale a bien conscience de ce problème, cependant un renforcement de l'autonomie de décision des établissements devrait être recherché. (cf. propositions éducation-formation)
- ◆ **L'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement** : si 52 % des jeunes à la recherche d'un emploi entrent en activité et si 35 % vivent en couple, seulement 20 % des jeunes sont dans leurs propres logements. Lorsque l'on trouve une activité dans une ville (Bar-le-Duc, Commercy, Saint-Mihiel...), cela pose moins de problèmes, mais lorsqu'un jeune trouve un apprentissage dans une commune isolée, sans HLM disponible et que ce même jeune ne dispose pas de moyens de locomotion, c'est un problème parfois insurmontable. Si le Conseil Général, par le biais du fond d'aide aux jeunes finance des acquisitions de motocyclettes, on ne règle pas complètement le problème de l'éloignement parfois important entre le lieu de vie et l'endroit de l'activité. Par ailleurs, des jeunes voudraient vivre chez eux. Il conviendra de recenser les offres d'emplois ou de stage et de les comparer aux disponibilités en terme de logement de façon à passer des conventions avec des organismes HLM ou développer l'hébergement chez les particuliers. Problème : la moyenne des revenus des jeunes est de 500 euros mensuel, somme qu'il faut rendre compatible avec le prix d'un loyer, en recentrant le système d'APL...
- ◆ **L'isolement face à l'insuffisance d'animations** : le haut débit doit être accessible pour tous (cf. réflexions sur les nouvelles technologies). Il faut également permettre aux jeunes meusiens de pouvoir bénéficier de l'accès aux animations et à la culture, dans les mêmes conditions que les jeunes des grandes centres urbains : c'est notamment le problème des tarifs dans les écoles de musiques, celui de l'inexistence ou du coût des transports. Les collectivités locales font beaucoup, mais elles ne peuvent pas tout faire seules.